

Paragraphe 22 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de participation à des activités de formation, des colloques ou des congrès

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu	Coût d'inscription
Remboursement de frais de scolarité	Direction de l'amélioration continue et de la transformation numérique	1	7 octobre 2020	CÉGEP : CEGEP à distance Ville : Repentigny	325,00 \$
Formation Virtuelle - Outlook	Direction générale des acquisitions intersectorielles	1	14 septembre 2020	Lieu : Formation en ligne Ville : Québec	293,19 \$
Droit administratif – Le contrôle	Direction des affaires juridiques	4	4 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec	272,00 \$
Droit administratif – La justice	Direction des affaires juridiques	4	4 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec et Trois-Rivières	504,50 \$
L'obligation de confidentialité	Direction des affaires juridiques	5	21 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec	92,50 \$